



NIGER



Ministère de l'Enseignement Primaire,
de l'Alphabétisation, de la Promotion
des Langues Nationales et de
l'Education Civique

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE
DEUX EXPERTS NATIONAUX EN CHARGE DE
L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL
D'EVALUATION DU NIGER DANS LE CADRE DU
PASEC2019**

1. Contexte

Créée depuis 1960, la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) réunit actuellement 44 États et gouvernements membres. Elle œuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique à travers trois missions essentielles à savoir :

- ✓ informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs et les réflexions en cours ;
- ✓ nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ;
- ✓ animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions communes et formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

En 1991, la CONFEMEN a mis en place le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC). Ce programme vise à informer sur l'évolution des performances des systèmes éducatifs, afin d'aider à l'élaboration et au suivi des politiques éducatives. Le PASEC, depuis sa création, a réalisé plusieurs évaluations nationales dans plus d'une vingtaine de pays en Afrique, en Asie et au Moyen Orient, et une évaluation internationale comparative sur 10 pays d'Afrique subsaharienne en 2014. Un rapport international et des rapports nationaux ont été publiés et peuvent être consultés sur le site internet du PASEC.

La deuxième évaluation internationale dénommée « PASEC2019 » concerne quinze pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. La phase de collecte des données relatives à cette évaluation a concerné pour l'instant quatorze pays participants. Après cette phase, les données saisies seront nettoyées et analysées dans le but de produire d'une part, un rapport international qui présente les résultats de tous les pays et d'autre part, un rapport national pour chacun des pays participants.

Selon la convention de partenariat signée entre la CONFEMEN et chaque pays participant, le PASEC mettra à la disposition de chaque pays, sa base de données intégrant les scores des élèves et des données statistiques issues de l'évaluation (sous forme de tableaux et de graphiques), afin qu'il procède à la rédaction de leur rapport national. Le PASEC en assurera le contrôle de qualité.

Compte tenu des dispositions techniques mis en place par le PASEC pour la rédaction du rapport national et qui pourrait éventuellement nécessiter entre autres des analyses secondaires approfondies au niveau du pays, il est prévu le recrutement de deux (2) experts (consultants) nationaux pour appuyer l'équipe nationale dans la rédaction de ce rapport conformément au canevas défini par le PASEC.

2. Mandat des Consultants

Le travail des Consultants consistera à rédiger avec l'équipe nationale le rapport national « pays » à partir des tableaux de données et des graphiques mis à sa disposition par le PASEC. Les consultants pourraient être amenés à exploiter la base de données mise à leur disposition pour produire d'autres analyses souhaitées par le pays. A cet effet, le PASEC devra valider toutes les analyses produites par les consultants.

De façon spécifique, il s'agira de :

- rédiger le rapport national sur la base d'un canevas standard prédéfini pour tous les pays participant, des tableaux et des graphiques fournis par le PASEC ;
- produire et partager avec le PASEC des analyses complémentaires approfondies en cas de besoin ;
- participer aux séances de restitutions des résultats auprès des acteurs et décideurs nationaux.

Les Consultants travailleront en étroite collaboration avec l'équipe nationale PASEC qui doit valider certaines analyses contextuelles. Par ailleurs, tout le travail des Consultants sera supervisé et validé par les Conseillers Techniques.

3. Résultats attendus

A l'issue de cette prestation, le consultant devra produire :

- un rapport national « pays » provisoire conformément au canevas standard prédéfini ;
- un rapport de validation du rapport provisoire par les acteurs de l'éducation ;
- des programmes stata (dofiles), au besoin, pour des analyses secondaires plus approfondies ;
- le rapport national validé et restitué auprès des acteurs de l'éducation.

4. Profil du Consultant

Les Consultants doivent répondre aux profils suivants :

- ✓ Expert spécialiste en analyse statistique et économétrie (profil 1)
 - avoir un diplôme universitaire d'au moins Master ou équivalent dans le domaine de la statistique et/ou l'économie.
 - avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le traitement et l'analyse de données des enquêtes complexes (données contextuelles et données de performance) ;
 - Justifier d'une excellente maîtrise du logiciel Stata ;
 - avoir une connaissance des problématiques de l'éducation dans les pays en développement, plus particulièrement dans les pays de l'Afrique subsaharienne.
- ✓ Expert spécialiste en analyse des systèmes éducatifs (profil 2)
 - avoir un diplôme universitaire d'au moins Master ou équivalent dans le domaine des sciences de l'éducation ou de la planification de l'éducation ;
 - avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PPT, etc.);
 - avoir une grande capacité rédactionnelle ;
 - avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la rédaction de rapport d'évaluation des apprentissages à grande échelle ;
 - avoir une connaissance des problématiques de l'éducation dans les pays en développement, plus particulièrement dans les pays de l'Afrique subsaharienne ;

- avoir une expérience dans l'animation d'ateliers de restitution en présence de publics avertis, et notamment auprès de hauts responsables nationaux.

5. Conditions d'admissibilité

Etre résident au Niger.

6. Rémunération

Le Consultant sera payé sur la base d'un taux journalier retenu par le PASEC en concertation avec l'équipe nationale PASEC. Chaque paiement s'effectuera sur la base de livrables validés par l'équipe nationale et par le PASEC et sur présentation de factures relatives aux livrables validés.

7. Modalités de travail

Le PASEC mettra à disposition des Consultants « pays » :

- ✓ le canevas standard du rapport national ;
- ✓ les bases de données nationales de 2^e et 6^e années du pays ;
- ✓ les tableaux de données et les graphiques du pays ;

8. Modalités de soumission du dossier de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir son dossier composé d' :

- une offre technique incluant la méthodologie et un calendrier d'exécution du travail ;
- une offre financière tenant compte d'un coût unitaire (h/j) ;
- un extrait (40-100 lignes de codes) de dofile qu'il a écrit pour le traitement ou l'analyse des données complexes ou comparables à celles du PASEC (pour le profil1) sous stata ;
- un extrait (5-10 pages) de rapports ou d'études qu'il a écrit pour des missions similaires (pour le profil 2) ;
- un CV actualisé.

Les dossiers de candidature doivent parvenir en version électronique au Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique - BP: 557 - NIAMEY (NIGER) - Tel: (227) 20 72 26 77 – Email : pasecniger@gmail.com en faisant copie au PASEC à l'adresse pasec@confemen.org et portant la mention « **Recrutement d'experts pour l'élaboration du rapport national : « NIGER »**, Option : **Analyse statistique et économétrique** ou **Analyse des systèmes éducatifs** au plus tard le 1^{er} juillet 2020 à 23h59.

NB : le candidat mentionne une seule option :

- **Analyse statistique et économétrique ;**
- **Analyse des systèmes éducatifs**

9. Propriété intellectuelle

La CONFEMEN et le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique du Niger auront entièrement et exclusivement tous les droits sur les produits résultant du travail, y compris les données, programmes, rapports, documents, informations, droits d'auteur et tous autres droits de propriété liés aux travaux et produits. Le consultant ne peut publier sur aucun support numérique ou autre des informations relatives au projet sans l'accord par écrit de la CONFEMEN et du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique du Niger.

10. Calendrier

La consultation se déroule dans chaque pays participant. Des séances d'échanges seront organisées entre d'une part, les consultants et l'équipe nationale et d'autre part, les Conseillers techniques et les Consultants.

La durée totale du travail est de 25 jours dans la période fixée entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre 2020 et tient compte de la date de dépôt de la dernière version des rapports.